



S C O T
SUD GARD

CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 5 octobre 2015

<u>Référence du service :</u>	<u>Objet de la délibération</u>
PERSONNEL-PG-VM-08	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSIONS D'UN ELU
<p><u>Etaient présents(es) (41)</u> Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Sonia AUBRY, Jean-Pierre BONDOR, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Ivan COUDERC, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Philippe FOURNIER-LEVEL, Pierre FUSTER, Maurice GAILLARD, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Marie-Françoise MAQUART, Guy MAROTTE, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Marielle NEPOTY, Nicole PERRAU, Corine PONCE-CASANOVA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, André SAUZÈDE, Joël TENA, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (7 pouvoirs)</u> William AIRAL donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ; Pilar CHALEYSSIN, donne pouvoir à Philippe GRAS ; Alain DUPONT donne pouvoir à André BRUNDU ; Jean-Jacques GRANAT, donne pouvoir à Nadine ANDREO ; Pierre MAUMEJEAN, donne pouvoir à Marielle NEPOTY ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Marie-Reine DELBOS ; Frédéric TOUZELLIER donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU.</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (41)</u> Juan Antoine MARTINEZ, Laurent PELISSIER, <i>Vice-Présidents</i></p> <p>Vincent ALLIER, Joseph ARTAL, René BALANA, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Marie-José DOUTRES, Alex DUMAGEL, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Marc FOUCON, Marilyne FOULLON, Michel GABACH, Gérard GIRE, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Pierre MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Serge REDER, Jacky REY, Olivier RIGAL, Frédéric SALLE-LAGARDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé (e)s</p> <p>Membres afférents : 89 Membres en exercice : 89</p>	

Monsieur Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-18 concernant le remboursement des frais de missions des élus ;

Vu les recommandations de la Préfecture du Gard et la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 15 avril 1992 ;

Vu le déplacement effectué par **Monsieur Jean-François LAURENT**, Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT du Sud du Gard, à **L'assemblée générale du CEPRI le 1^{er} juillet 2015 à Paris** ;

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

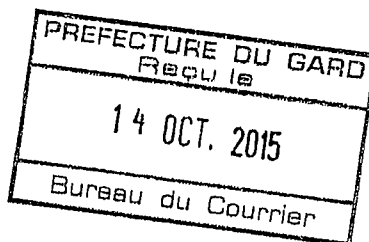
Exprimés : 48 (dont 7 pouvoirs)

Pour :48..... Contre :0..... Abstention :0.....

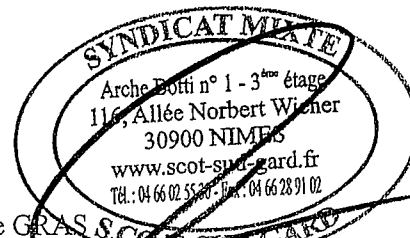
ARTICLE 1^{er} : de prendre en charge les frais occasionnés 247,30 € (Deux cent quarante sept euros et 30 centimes) pour la mission effectuée par :

- **Monsieur Jean-François LAURENT**.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Philippe GRAS, Maire de Codognan,
Vice-Président de Rhôny Vistre Vidourle



**S C O T
SUD GARD**

ORDRE DE MISSION

Le Président du Syndicat Mixte du S.CO.T. Sud du Gard autorise :

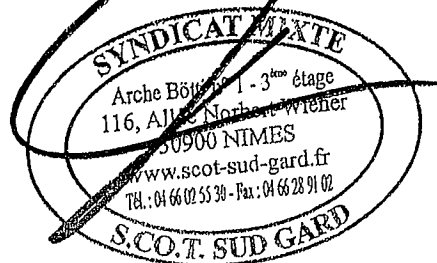
Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président du Syndicat Mixte du S.CO.T Sud Gard, à se rendre à **PARIS** pour participer à l'assemblée générale du **CEPRI** qui se tiendra le **mercredi 1^{er} juillet 2015** au titre du Syndicat mixte du S.CO.T. Sud Gard

Seront pris en charge tous les frais liés au transport (train, taxi, stationnement...).

Le remboursement s'effectuera sur la base des frais réels et sur présentation des justificatifs joints.

Fait à Nîmes le 29 juin 2015

Le Président
Philippe GRAS



ETAT DE FRAIS

AG CEPRI - 1er juillet 2015 à Paris

DESIGNATION	FOURNISSEUR	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en euros	MONTANT TOTAL en euros
Billet de train - Nimes / Paris A/R	SNCF	1	207	207
Taxi		1	12,4	12,4
Taxi		1	9,9	9,9
Stationnement	Q PARK	1	18	18
TOTAL				247,30 €

Frais avancés par Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-Président du SM SCOT Sud Gard

Nîmes, le 17/09/2015

Jean-François LAURENT,
Vice-Président du SM SCOT Sud Gard

